

Centres de loisirs - modalités et inscriptions



Informations sur les modalités d'inscription aux centres de loisirs.

Le [centre de loisirs](#) c'est :

- Pour les enfants scolarisés et jusqu'à 11 ans révolus
- Ouvert le mercredi et pendant les vacances scolaires (sauf Noël)
- Des tarifs progressifs en fonction de l'impôt sur le revenu
- Des activités manuelles, de loisirs, sportives ou culturelles

Le mercredi

Votre enfant est accueilli à la journée ou à la demi-journée, selon vos besoins. Sur place, il

peut s'adonner aux activités manuelles, culturelles, sportives ou aux jeux collectifs mais il peut aussi participer à des projets transversaux tout au long de l'année.

Les vacances

Dès 8h du matin, votre enfant est accueilli par les équipes de professionnels de l'animation. L'activité du matin (activité manuelle, sportive ou jeu) et le repas sont suivis d'un temps calme, avant la reprise d'une activité pour l'après midi. De nombreuses sorties sont proposées : parc d'attractions, zoo, ferme pédagogique, piscine... ainsi que des séjours dans des mini-camps avec des activités variés (nautiques, nature...)

Ramassage

Un service de ramassage est proposé le matin et en fin de journée aux familles pour le centre de loisirs Léo-Lagrange (à partir de la moyenne section). Il passe par tous les quartiers de la ville, avec sept points de ramassage différents.

Les inscriptions 2019-2020

Les inscriptions aux centres de loisirs se font sur [l'Espace famille](#) ou à l'Accueil Enfance Famille à l'Hôtel de Ville.

Pour plus d'informations sur les modalités, les tarifs et les documents à fournir pour les inscriptions, téléchargez les fiches d'informations de chaque session plus bas.

Calendrier et fiches pour les inscriptions :

- *Centre de loisirs du mercredi : du 17 juin au 5 juillet 2019* - [Fiche d'information](#)
- *Session d'automne : fin septembre-début octobre 2019* - [Fiche d'information 2018](#)
- *Sessions d'hiver et de printemps : janvier 2020* - [Fiche d'information 2019](#)
- *Session d'été : mai 2020* - [Fiche d'information 2019](#)

Horaires de l'Accueil Enfance Famille pendant les périodes d'inscription :

- *Lundi : 8h45-12h / 13h-17h45*
- *Mardi : 8h45-12h*
- *Mercredi : 8h45-12h / 13h-17h45*
- *Jeudi : 8h45-12h*
- *Vendredi : 8h45-12h / 13h-17h45*
- *Le premier samedi pendant la période d'inscription : 9h-12h*

Tarifs - centres de loisirs des vacances scolaires à la semaine

- Grand Quevillais
 - Impôt sur le revenu net avant correction = 0 € : 19,50€
 - Impôt sur le revenu net avant correction < 550 € : 25,50€
 - Impôt sur le revenu net avant correction > 550 € : 34,75€
- Hors commune
 - Impôt sur le revenu net avant correction = 0 € : 146,50€
 - Impôt sur le revenu net avant correction < 550 € : 150,25€
 - Impôt sur le revenu net avant correction > 550 € : 151€

Tarifs - centres de loisirs du mercredi à la journée, repas inclus

- Grand Quevillais
 - Impôt sur le revenu net avant correction = 0 € : 3,90€
 - Impôt sur le revenu net avant correction < 550 € : 5,10€
 - Impôt sur le revenu net avant correction > 550 € : 6,95€
- Hors commune
 - Impôt sur le revenu net avant correction = 0 € : 29,30€
 - Impôt sur le revenu net avant correction < 550 € : 30,05€
 - Impôt sur le revenu net avant correction > 550 € : 30,20€

Tarifs - centres de loisirs du mercredi à la demi-journée

- Grand Quevillais
- Impôt sur le revenu net avant correction = 0 € : 1,95€
- Impôt sur le revenu net avant correction < 550 € : 2,55€
- Impôt sur le revenu net avant correction > 550 € : 3,48€

- Hors commune
- Impôt sur le revenu net avant correction = 0 € : 14,65€
- Impôt sur le revenu net avant correction < 550 € : 15,10€
- Impôt sur le revenu net avant correction > 550 € : 15,25€

contact

Accueil Enfance Famille

Coordonnées :

- 02 35 68 99 04
- aef@ville-grand-quevilly.fr
- Esplanade Tony Larue